



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38

Mercredi 18 octobre 2023

La *Semaine* édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Pour accéder aux habitations et aux bâtiments du Chaluet, il sera possible de passer par le chemin dit de «Latchat».

Pour accéder aux habitations et aux bâtiments de Graiteray et de la Binz, il faudra passer par Gännsbrunnen.

Des panneaux de déviation seront mis en place. En cas de problème,

le Conseiller municipal en charge

du dicastère «Environnement et travaux publics» se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse b.leuenberger@court.ch.

Les personnes impactées sont d'ores et déjà remerciées pour

leur compréhension.

Court, le 18 octobre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

posteriori: aménagement d'une piscine de 13.3 m² au Sud du bâtiment sis à la rue de l'Avenir 22

Chauffage: nouveau garage non chauffé; piscine chauffée par une pompe à chaleur

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 18 octobre 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Entrée en vigueur

Règlement d'assainissement

Aucun recours n'ayant été formé à son encontre, le règlement d'assainissement, adopté par l'Assemblée municipale en date du 19 juin 2023, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Ce règlement, qui annule et remplace toutes les prescriptions antérieures, en particulier le règlement d'assainissement de la commune municipale de Court du 18 décembre 2008 et le règlement tarifaire de la commune municipale de Court du 18 décembre 2008, a fait l'objet d'une analyse de la Surveillance fédérale des prix qui a renoncé à émettre une recommandation à son sujet.

Court, le 18 octobre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal

Entrée en vigueur

Ordonnance d'assainissement

Suite à l'adoption du règlement d'assainissement par l'Assemblée municipale en date du 19 juin 2023, le Conseil municipal a, lors de sa séance du 22 juin 2023, adopté l'ordonnance d'assainissement. Cette dernière, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, a fait l'objet d'une analyse de la Surveillance fédérale des prix qui a renoncé à émettre une recommandation à son sujet.

Consultable auprès de l'administration municipale, cette ordonnance annule et remplace toutes les prescriptions antérieures, en particulier l'ordonnance sur les taxes du 15 septembre 2016.

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Court, le 18 octobre 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Elections communales du 19 novembre 2023



Court

Paroisse réformée de Court

L'assemblée de paroisse aura lieu le lundi 20 novembre 2023 à 20h30 à la Cure (1^{er} étage).

Ordre du jour:

1. Nomination d'un scrutateur, d'une scrutatrice.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2024
 - Présentation
 - Discussion
 - Approbation
4. Election d'un-e vice président-e de l'assemblée.
5. Election d'un-e délégué-e au Synode d'arrondissement.
6. Règlement d'organisation
 - Discussion
 - Approbation
7. Divers.

Dépôt public du nouveau règlement d'organisation

Le règlement d'organisation peut être consulté au secrétariat Municipal pendant les heures d'ouverture durant 30 jours, et également à la cure en prenant rendez-vous avec la présidente M^{me} Brigitte Bueche au 032 492 24 26 ou sur le site: www.par8.ch/court_assemblee

Court, le 18 octobre 2023

Le Conseil de paroisse

Blocage temporaire de routes

Travaux dans le secteur Chavanney- La Promenade

En raison de travaux sur la

route située dans le secteur Chavanney-La Promenade, les routes de la Binz et de Chaluet seront bloquées au trafic du mardi 24 octobre 2023 à 8h jusqu'au mercredi 25 octobre 2023 à 19h.

Avis de construction

Requérante: Serge Meister SA, Rte de Chaluet 8, 2738 Court.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 1675, au lieu-dit: «Rte de Chaluet 8», commune de Court.

Projet: suppression de plusieurs places de stationnement pour construire un local de stockage avec armoire Kardex intégrée et création d'un nouvel espace de travail à l'Ouest du bâtiment existant + modification de l'aspect des façades sur l'ensemble du bâtiment par un rhabillage en tôle.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Les Ravières – Les Condémines».

Déroptions: art. 12 al. 2 et 25 al. 2 RPQ «Les Ravières – Les Condémines».

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Anne et Sylvain Schär, rue de l'Avenir 22, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Ludmilla Beeler, rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 270, au lieu-dit «rue de l'Avenir 22b», 2738 Court

Projet: aménagement d'une place de stationnement pour véhicules et construction d'un garage en structure légère, sur fondations ponctuelles, en liaison avec l'atelier existant sis à la rue de l'Avenir 22a; demande de permis de construire a

Dans le délai imparti (13 octobre 2023, 17h), les listes ci-dessous ont été déposées au secrétariat communal:

Une liste pour le poste de Maire ou Mairesse:

Ristori Carole (sortante)

Pour le Conseil communal quatre sièges à pourvoir:

Liste 1

Ganguin Pierre (sortant) Schrameck René (sortant) Greder Florent (sortant)

Le Conseil communal proclame que tous les candidats sont élus tacitement et qu'une élection libre, aura lieu le 19 novembre 2023 pour l'élection d'un-e conseiller-ère communal-e.

Les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible selon l'art. 31 du règlement des élections et votations. Sera élue la personne qui recueille le plus de voix. En cas d'égalité des voix, il sera procédé à un tirage au sort.

M. Ismaël Düscher, Conseiller communal, ne renouvelle pas son mandat. Au nom du Conseil communal, nous le remercions vivement pour son travail.

Crémines, le 18 octobre 2023

Le Conseil communal

Crémines, le 18 octobre 2023

Le Conseil communal



Grandval

Assemblée municipale extraordinaire, jeudi 23 novembre 2023, 19 h 30 salle communale

Ordre du jour:

- 1) Discuter et approuver la révision de l'aménagement local.

Les documents relatifs à la révision de l'aménagement local peuvent être consultés à titre d'information.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera déposé

publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 29 novembre au 28 décembre 2023

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 18 octobre 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Loveresse s'amuse!

Fenêtres de l'avent Loveresse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre 2023 dès 18h à 21h, un habitant de Loveresse décorera et illuminera sa fenêtre.

Les participants proposeront l'animation de leur choix: uniquement l'éclairage ou la décoration, un apéro, une collation chaude, ... tout est envisageable.

Inscrivez-vous au 079 830 82 11 en précisant la date, votre nom, prénom, adresse et le type de

participation (animation, apéro, collation ou juste l'éclairage).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 20 novembre 2023.

Le calendrier avec le nom et l'adresse des participants sera publié dans la feuille officielle, sur le site internet de la commune et sur notre page Instagram «Loveresse_s_amuse» et Facebook «Loveresse s'amuse» .

Loveresse, le 18 octobre 2023

Commission Loveresse s'amuse!



Moutier

Avis de construction

Requérant: REGOLO Christine, Rue de la Condemine 5, 2740 Moutier

Auteur du projet: Naine Jimmy Multi Services, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 407, Rue de la Condemine 5

Projet: Aménagement d'une place de parc

Zone: A

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 10 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 11 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

CRISM

Recrutement

Le CRISM (sapeurs-pompiers de Moutier) procédera à son recrutement annuel le **lundi 30 octobre 2023 à 19h à la Rue du Viaduc 48**.

Toute personne intéressée, habitant Moutier, Perrefitte ou Roches, étant âgée de 22 à 35 ans, est invitée à s'y présenter.

Moutier, octobre 2023

CRISM

Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué à la Socié'thalle (Av. de la Liberté 9) le lundi 30 octobre 2023, à 19h 30

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 387 du 18 septembre 2023
4. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la participation communale au projet de construction d'un chauffage à distance à Moutier (participation dans la société anonyme de gestion; participation au capital de la société par un engagement de Fr. 2'500'000.-)
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au renouvellement des contrats de prestations liés à la LEAC (loi sur l'encouragement des activités culturelles) des institutions reconnues d'importance régionale ayant leur siège à Moutier (MTAH, CCP et la bibliothèque), période 2024-2027
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement et du cahier des charges de la Commission scolaire ainsi qu'à la modification

du Règlement concernant les commissions municipales

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 235'000.- (HT) pour l'assainissement des conduites souterraines à l'Avenue de Bellevue (3^e étape)
8. Réponse du Conseil municipal à la motion du PCSI intitulée: «Retour du marché le vendredi» (N° 1791 – MO 727)
9. Réponse du Conseil municipal à la motion des Jeunes progressistes de gauche relative à la création d'un parlement des jeunes à Moutier (N° 1810 – MO 734)
10. Réponse du Conseil municipal au postulat du PSA intitulé: «Pour une meilleure accessibilité des aînés et des personnes à mobilité réduite dans l'espace public» (N° 1790 – PO 153)
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M^{me} Sandrine Juillard (PSA) relative aux attributions de la Police administrative de la ville de Moutier (N° 1793 – IN 510)
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Francis Carnal (Moutier à Venir) relative à la décoration du bureau de la Chancellerie (accueil de la population) (N° 1812 – IN 515)
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Enzo Dell'Anna (RPJ) concernant les sacs poubelle éventrés traînant dans le domaine public (N° 1813 – IN 516)
14. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Moutier à Venir intitulée: «Où en sommes-nous avec le plan de quartier rue de l'Avenir?» (N° 1802 – QU 409)
15. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée: «Le SeJAC fait-il de la politique?» (N° 1811 – QU 415)
16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de M. Claude Mottaz (RPJ) relative au lieu d'atterrissage des hélicoptères de secours (N° 1814 – QU 416)
17. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal
18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens
19. Communications
20. Questions orales
21. Divers

Affaires en suspens

- N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse: 10.2.2023 (réponse fournie selon avancée de la procédure); Question écrite de M. Léonard Paget intitulée: «Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier»
- N° 1815 – MO 735 | Délai de réponse: 18.12.2023; Motion de Moutier à Venir intitulée: «Une aide à la population de Moutier pour faire les démarches administratives lors du changement de canton»
- N° 1817 – QU 417 | Délai de réponse: 9.2.2024; Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée: «Quels projets touristiques pour Moutier?»
- N° 1818 – PO 154 | Délai de réponse: 9.5.2024; Postulat de M^{me} Marina Zuber (PSA) intitulé: «De la vaisselle réutilisable communale pour les événements prévôtois»
- N° 1819 – IN 517 | Délai de réponse: 9.2.2024; Interpellation des Jeunes progressistes de gauche intitulée: «Quel est l'état des lieux de l'application de la Loi sur

l'égalité pour les personnes handicapées (LHand) par la Municipalité de Moutier»

- N° 1820 – IN 518 | Délai de réponse: 9.2.2024; Interpellation du Rauraque intitulée: « Zone 20 km/h. à la rue du Clos »
- N° 1821 – IN 519 | Délai de réponse: 9.2.2024; Interpellation du PSA intitulée: « Le projet de centrale solaire sur les toits de la Tornos, on en est où? »
- N° 1822 – QU 418 | Délai de réponse: 9.2.2024; Question écrite de M. Grégory Mosimann (RPJ) intitulée: « Quelle stratégie pour le Forum de l'Arc? »

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation des séances du Conseil de Ville », puis cliquer sur 2023 et finalement sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documents-des-seances-du-conseil-de-ville/2023-2/>).
- Les interventions parlementaires en suspens sont consultables sur le site internet: www.moutier.ch, inscrire « Interventions parlementaires en suspens » dans la barre de recherche ou « Registre des interventions parlementaires ».
- N° 1808 – MO 732 | Délai de réponse: 8.11.2023; Motion de M. Benoît Marchand (Moutier à Venir) intitulée: « Coût du transfert, une partie du résultat du partage des biens doit revenir à Moutier ». Motion retirée par son auteur le 21.9.2023; rayée du rôle

Moutier, le 9 octobre 2023

Au nom du Conseil de Ville. Le Président: J. Berthold L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

Avis de construction

Requérant: Salihu Immo Sàrl, Rue d'Aarberg 13, 2503 Bienne

Auteur du projet: Salihu Valmir, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1686, Rue de Vigneule 3

Projet: Transformation, rénovation et assainissement complet de la maison, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau, pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture, construction d'un balcon/terrasse et aménagement de deux places de parc avec couvert

Zone: H2

Dérogation: Art. 80 LR

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: GARDELLE Bernard, Rue du Midi 4, 2740 Moutier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement: Parcelle N° 413, Rue de la Condemine 1

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau

Zone: PQ « Condemine-Est »

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: BERNASCONI Pierrette et Pierre-Georges, Le Boqueran 2, 2735 Bévillard

Emplacement: Parcelle N° 2980, Avenue de Bellevue

Projet: Construction d'une maison familiale avec pompe à chaleur air/eau et panneaux solaires photovoltaïques

Zone: H2

Dérogation: Art. 26 RCC

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 octobre 2023

Services Techniques-Urbanisme

Perrefitte

Elections fédérales 2023

C'est le dernier moment!

Les élections fédérales ont lieu ce dimanche 22 octobre. En 2019, Perrefitte avait participé à seulement 39.5%, largement en dessous de la moyenne cantonale. Le Conseil municipal souhaite que ce taux s'améliore et appelle donc officiellement à venir voter le 22 octobre 2023, ou par correspondance auparavant.

Le baromètre électoral, déjà utilisé lors des élections cantonales de 2022, a été réactivé pour les élections au Conseil national du 22 octobre prochain. Il indique jour après jour le nombre de personnes ayant voté à Perrefitte ainsi que le taux de participation et il est visible sur notre site Internet communal. De plus, des panneaux donnant la même information sont positionnés à divers endroits de la localité.

Contribuez à atteindre l'objectif de participation de notre Commune en vous rendant aux urnes et en augmentant le taux de participation! Profitez de cette occasion pour élire des candidates et des candidats qui représentent vos opinions et défendent les intérêts de notre région. Les élections n'ont lieu que tous les quatre ans: il est donc primordial de s'exprimer!

Conscient que le matériel de vote épais peut rebuter, le secrétariat se tient à disposition pour fournir de l'aide (politiquement neutre bien entendu!). Au final, voter, ce n'est pas bien compliqué. Nous avons la chance de vivre dans un pays démocratique, faisons donc usage de notre droit de vote!

Perrefitte, le 18 octobre 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Demande de permis de construire - a posteriori

Maître d'ouvrage: Liliana et Miguel Carvalho, Grosses Ouches 81, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet: Banergie SA, 2800 Delémont

Projet: Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur au Sud du bâtiment no 81. Niveau de puissance sonore: 55 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 32.6 dB, la valeur de planification de 39.6 dB est donc respectée;

sur parcelle N° 148 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Grosses Ouches ».

Dimensions: selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 18 novembre 2023 au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.** Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BE- Login peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality>

Perrefitte, le 18 octobre 2023

Le Conseil municipal

Petit-Val

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelles N°s 37 et 353, au lieu-dit: « La Petite Combe », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: réfection et prolongement du mur de soutènement de la route communale, aménagement de paliers dans le lit du ruisseau « Le Pichoux », avec rétablissement des accotements de la route.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle N° 193, au lieu-dit: « Les Navelles », Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: demande après-coup pour la création d'une nouvelle bordure sur la route communale

existante réaménagée sans modification des surfaces ni des écoulements existants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés. Zone : H2.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Travaux le long de la Grand-Rue.

La Municipalité vous informe qu'elle a débuté le remplacement des conduites d'alimentation et d'assainissement en eau le long de la Grand-Rue, depuis le carrefour de la route de Saules jusqu'au quai de gare. L'entreprise Ru-Calor SA profitera de cette occasion pour agrandir son réseau de distribution du chauffage à distance. La durée des travaux s'étendra jusqu'à mi-décembre.

À cette occasion, des perturbations de circulation et piétonnier sont à prévoir et une signalisation adéquate sera mise en place afin de garantir votre sécurité. Les places de parc de la gare (zone bleue) seront supprimées pendant toute la durée des travaux.

Les arbres qui ont été coupés afin de mener à bien les travaux seront compensés.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Reconvilier, 26.9.2023

Au nom des services industriels

EBau 2023-18280

Avis de construction

Requérant : Skenderi Erjol, Rue de Champ-Fleuri 22, 2720 Tramelan

Auteur du projet : Paerlitec SA, M. Besnik Shabani, Grand-Rue 49, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 1202, Rue de Bonné 5

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, mise hors service de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depts-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 octobre 2023

Le secrétariat municipal

TAILLE DES HAIES, BUISSONS ET CULTURE AGRICOLES POUR LA SAISON HIVERNALE

Afin de préparer au mieux la saison hivernale à venir, nous vous rappelons que, selon les dispositions de la loi et de l'ordonnance sur les routes :

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (hauteur sur la chaussée). Cette hauteur est réduite à 2.50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les riverains doivent respecter les dispositions ci-dessus et tailler leurs arbres ou autre végétation, si nécessaire, plusieurs fois par année.

Ils sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous les rameaux tombés et des feuilles d'automne.

Nous vous prions de bien vouloir effectuer les tailles adéquates d'ici au 3 novembre au plus tard.

Si le nécessaire ne devait pas être fait, la commune se réserve le droit d'effectuer le travail par substitution.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Reconvilier, 12.10.2023

L'administration municipale

Fenêtres de l'Avent

Inscription à l'édition 2023

Afin de créer un calendrier de l'Avent géant durant tout le mois de décembre 2023, chaque jour du 1^{er} au 24, un habitant, un immeuble, un commerce, une rue ou un quartier décorera et illuminera une fenêtre de 18h à 20h.

Reconvilier s'ornera de belles décorations pour apporter un peu de lumière et de chaleur dans notre beau village.

Les participants proposent la création de leur choix, avec ou sans accueil (à mentionner lors de l'inscription).

Inscriptions

par e-mail à n.jost@reconvilier.ch ou par téléphone au 032 482 73 76

(dans la mesure des places disponibles).

Informations disponibles sur notre site internet www.reconvilier.ch

Reconvilier, le 16 octobre 2023

Municipalité de Reconvilier



Saicourt

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 249, au lieu-dit : « Plain de Prélai », Saicourt, commune de Saicourt.

Projet : création de deux mares (le but est de restructurer cette zone à intérêt sylvoicole ou agricole faible en apportant une fonction de biodiversité qui permettra l'établissement d'espèces inféodées aux milieux aquatiques stagnants).

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023 inclusivement** auprès de

l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Elections municipales du 19 novembre 2023

Renouvellement des autorités pour la période 2024-2027

Dans le délai fixé au 13 octobre 2023 à 11 h, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal, il s'agit de :

Maire et président-e des assemblées

Gerber Markus, Béroie 1, 2713 Bellelay

4 membres du Conseil municipal

Moser-Glassey Aurélie, Clos au Gendre 1, 2712 Le Fuet

Mosimann Pierre, Route de Bellelay 6, 2712 Le Fuet

Reichmuth-Böni Katharina, Sous Montbautier 1, 2712 Le Fuet

Vu que le nombre de candidat pour le poste de Maire et président-e des assemblées est égal au nombre de poste vacant, le candidat est élu tacitement.

Vu que le nombre de candidats pour les postes de membres du Conseil municipal est inférieur au nombre de poste vacants, les candidat-e-s sont élu-e-s tacitement.

Vu qu'un poste de membre du Conseil municipal reste vacant, les ayants-droits au vote seront convoqués le **19 novembre 2023** pour élire par les urnes un membre du Conseil municipal.

Le Fuet, le 13 octobre 2023

Conseil municipal



Seehof

Mitteilung des Gemeinderates

Die zuständige Gemeindebehörde von Seehof verfügt gestützt auf Art. 3 Abs. 2 des Bundesgesetzes vom 19. Dezember 1958 über den Strassenverkehr sowie Art. 44 Abs. 1 + 2 der Strassenverordnung vom 29. Oktober 2008, mit Zustimmung des Tiefbauamts des Kantons Bern, die folgenden Verkehrs Beschränkungen: Verbot für Motorwagen, Motorräder und Motorfahrräder

Zwischen dem Schmittli und der Einmündung in den Chly-Karlisberg, zwischen Punkt 2'604'964 / 1'239'129 im Westen und Punkt 2'605'600 / 1'239'270 Im Osten.

Verbot für Lastwagen

Zwischen Bux und der Abzweigung nach Chly-Rohrgrube, zwischen Punkt 2'607'653 / 1'238'795 im Osten und Punkt 2'606'561 / 1'238'629 im Westen. Gegen diese Verfügung(en) kann gemäss Art. 63 Abs. 1 lit. a und Art. 67 des Gesetzes über die Verwaltungsrechtspflege (VRPG) innert 30 Tagen seit der Veröffentlichung schriftlich Verwaltungsbeschwerde beim Regierungsstatthalterin des Verwaltungskreises Berner Jura erhoben werden. Die Verwaltungsbeschwerde ist in deutscher Sprache abzufassen und muss einen Antrag, eine Begründung, die Angabe von Tatsachen und Beweismitteln sowie die Unterschrift des Betroffenen enthalten.

Diese Verfügung tritt nach dem Aufstellen der Signale in Kraft. Gemeindebehörde Seehof, den 16.10.2023

Seehof, 16. Oktober 2023

Der Gemeinderat Seehof



Tavannes

Vernissage du livre «Si Tavannes nous était conté»

La Municipalité de Tavannes, Les Éditions Alphil, Mémoires d'Ici, Centre de recherche et de documentation du Jura bernois, la Bibliothèque de Tavannes et la librairie du Pierre- Pertuis ont le plaisir de vous inviter au vernissage de l'ouvrage: *Si Tavannes nous était conté. Histoire d'un village en images.*

L'événement aura lieu le **mercredi 1^{er} novembre à 19 h à la salle communale de Tavannes** (Rue du Foyer 1).

Le livre contient une centaine d'images anciennes de Tavannes sorties des collections de Mémoires d'Ici et est introduit par un texte de Françoise Matthey. Les photographies constituant le livre seront projetées sous forme de diaporama.

Entrée libre.

Tavannes, le 11 octobre

Commune municipale, Tavannes

Tavannes

Bourgeoisie de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne,

samedi 18 novembre 2023 à 19 h

Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 22 avril 2023.
2. Budgets communaux pour 2024.
3. Rapport du Président.
4. Examiner et approuver une adjonction à l'art. 26 al. 1 (commission de vérification des comptes) de notre règlement d'organisation.
5. Elections:
 - a) d'un membre du Conseil en remplacement de Marcel Lüthi démissionnaire.
 - b) de deux membres du Conseil formant la série sortante (Céline Oppliger et Jean-Claude Prêtre).
 - c) de l'organe de vérification des comptes.
6. Loge du Grimm:
 - a) Discuter, éventuellement décider la réfection de notre loge du Grimm (toute la partie agricole).
 - b) Voter le crédit de fr. 750'000.- à prélever sur les avoirs.
7. Divers et imprévus.

L'adjonction à l'art. 26 al. 1 (commission de vérification des comptes) de notre règlement d'organisation est déposée publiquement au secrétariat de la commune bourgeoisie de Tavannes où cette modification peut être consultée sur rendez-vous.

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Tavannes, le 13 octobre 2023

Le secrétaire: Jean-Claude Prêtre



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: MW Programmation SA, Rue Charles Schäublin 2, 2735 Malleray

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1052 et 1586, Rue Charles Schäublin 2, 2735 Malleray

Description du projet: isolation des toits, remplacement des tuiles existantes rouge terre-cuite et installation de panneaux photovoltaïques noirs

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre B

Objets protégés: digne de conservation

Dépôt public: du 11 octobre au 10 novembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 6 octobre 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants: Monsieur Angelo Belmonte, Champ Pention 20, 2735 Bévillard, Monsieur Luciano Belmonte, Les Courtils 1, 2735 Bévillard et Monsieur Mario Belmonte, Les Ragies 25, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: M. Philippe Geiser, Clos Vélez 18, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 521, au lieu-dit: «Rue du Lion d'Or 24», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: construction d'un immeuble résidentiel de 7 appartements avec parking souterrain de 7 places, installation d'une PAC air/eau extérieure au nord du bâtiment projeté et de panneaux solaires en toiture, création d'un accès et de 7 places de stationnement extérieures non couvertes ainsi qu'aménagement de deux accès piétonniers et d'une place de jeux.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre A.

Dérogations: art. 213, 412 RCC, 80LR et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 novembre 2023** inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 octobre 2023

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Divers

Syndicat de communes des sapeurs-pompiers Val d'Or

RECRUTEMENT

Le CSP Val d'Or recherche des volontaires prêts à s'engager afin d'assurer la relève et de continuer à fournir à la population, un service de proximité rapide et efficace.

Les personnes âgées de 19 à 50 ans (hommes & femmes), des communes de Petit-Val, Saicourt et Rebévelier intéressées à faire partie du corps des sapeurs-pompiers Val d'Or, sont invitées à se présenter lors de la séance d'information/recrutement qui aura lieu

le lundi 30 octobre 2023 à 19 h au hangar de Bellelay (La Verrerie 6).

Bellelay, le 18 octobre 2023

Pour l'Etat-Major - C. Paroz

Syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet

Assemblée

L'Assemblée des délégués du syndicat des sapeurs-pompiers du Cornet aura lieu le **mercredi 8 novembre 2023 à 20 h à Crémines, halle de gymnastique**

Ordre du jour

- 1) PV de l'AD du 14.6.23
- 2) Budget 2024
- 3) Voter un crédit de chf 30'000.- pour une remorque équipée «feux de forêts»
- 4) Demandes de libération pour le commandant Habegger Walter et vice-commandant Châtelain Lucien

Nominations du nouveau commandant Ganguin Jérôme et vice-commandant Crelier Christophe

5) Rapport du Président

6) Divers

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2C à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée des délégués.

2746 Crémines, le 3 novembre 2023

Plan Directeur régional des Parcs Eoliens dans le Jura bernois (PDPE) – Modification mineure 2023

La modification mineure du Plan Directeur régional des Parcs Eoliens dans le Jura bernois (PDPE 2023), adoptée le 31 janvier 2023 par le Comité Directeur de Jura bernois.Bienne (Jb.B), a été approuvée le 10 octobre 2023 par l'Office des Affaires Communales et de l'Organisation du Territoire (OACOT) en vertu de l'article 61 de la Loi sur les Constructions (LC, RSB 721.o).

Cette approbation abroge de facto le Plan Directeur régional des Parcs Eoliens dans le Jura bernois du 12 juin 2020.

Les documents concernant le PDPE 2023 peuvent être consultés au secrétariat de Jb.B (sur rendez-vous), auprès de la Préfecture de l'Arrondissement du Jura bernois (Courtelary) ainsi que de l'OACOT (Nidau) et sur le site internet www.jb-b.ch

Secrétariat de Jb.B

Numéro de la décision: OACOT 2023.DIJ.4436 du 10.10.2023

Instance de décision judiciaire:

Direction de l'Intérieur et de la Justice du Canton de Berne

Remarque juridique :

Les Communes de la Région ayant qualité pour recourir et Jb.B ont la possibilité de recourir contre cette décision, dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Direction de l'Intérieur et de la Justice du Canton de Berne, Münstergasse 2, Case postale, 3000 Berne 8 (art. 61a al.2, lit. c LC).

Fin du délai: 20.11.2023

Contact:

Association Jura bernois.Bienne (Jb.B), Rue Pierre-Pertuis 1, 2605 Sonceboz-Sombeval

**Validation de vos avis sur
la plateforme : lundi 14 h**

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis
du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch**

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
Courriel : admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
Courriel : commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet : www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
Courriel : adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
Site internet : www.sorvilier.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 13 33

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69